IDÉE REÇUE N°1

FAUX

“Pour intégrer une Grande école, il faut passer par une classe prépa”

Il est fréquent de lire que l’accès aux Grandes écoles est conditionné par un passage en classe préparatoire. Or, les écoles ont mis en place des voies dites « passerelles » permettant à de nombreux étudiants de les rejoindre, en diversifiant les voies d’accès.

DES PASSERELLES NOMBREUSES POUR INTÉGRER UNE GRANDE ÉCOLE !

La dernière étude « Voies d’accès » de la CGE[1] révèle que **40 % des étudiants des Grandes écoles ont été admis par une voie parallèle.** Elles permettent à des jeunes qui disposent d’un bac+2 d’intégrer ces écoles.

Les voies les plus importantes sont :

1 - Les DUT/BTS ;

2 - Les voies universitaires ;

3 - Les diplômes étrangers.

Si les écoles d’ingénieur comptent 30 % d’étudiants admis via l’une de ces voies passerelles, ce chiffre atteint 53 % dans les écoles de management. **Plus de la moitié des effectifs !**

Par ailleurs, **20 % des étudiants des Grandes écoles ont intégré une école post-bac directement après la terminale**. Ces écoles en 5 ans représentent 40 % des Grandes écoles membres de la CGE.

VARIER LES VOIES D'ACCÈS POUR DIVERSIFIER LES PROFILS

Le passage par une classe prépa reste toutefois le parcours privilégié pour intégrer une Grande école. **En effet, la part des étudiants issus des voies passerelles est stable depuis près de 10 ans.**

L’ensemble des ces voies d’accès garantit la diversité et l’ouverture sociale des établissements, une priorité pour la CGE. Avec un objectif : **attirer les talents de tous les horizons.**

EN CHIFFRES...

Parmi les étudiants des Grandes écoles :

40%
ont été admis après une CPGE

40%
ont été admis par une voie parallèle

20%
ont été admis par recrutement post-bac

53%
des élèves en école de management ont été admis par voies parallèles

30%
des élèves en école d’ingénieur ont été admis par voies parallèles

[1] Source : « Les voies d’accès aux Grandes écoles de la CGE », enquête 2014

POUR ALLER + LOIN

Découvrez l’étude complète sur le site de la CGE